



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°19/004**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 18/209 en date du 04/10/2018 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole dont le siège est situé 19 rue Georges Braque - CS 70854 - 76085 LE HAVRE CEDEX, portant sur la dépendance suivante :

Maintien en place de trois canalisations d'égout se déversant  
dans le Bassin René Coty après passage en station d'épuration

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : les canalisations d'égout dont le maintien en place est autorisé constitue un accessoire au réseau d'eaux potable et industrielle faisant l'objet d'une concession au profit de la Communauté Urbaine.

Description de la dépendance : trois canalisations d'égout pour un linéaire total de 2 625 m.  
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 01/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Gestion du Domaine – Tel : 02.32.74.74.00 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/02/2019**